Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2396

25.11.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2396 DU CONSEIL

du 24 novembre 2025

mettant en œuvre le règlement (UE) 2019/1890 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1890 du Conseil du 11 novembre 2019 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale ([1]), et notamment son article 12, paragraphe 4,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 11 novembre 2019, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2019/1890.

(2) Le 24 novembre 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/2395 ([2]), qui modifie la décision (PESC) 2019/1894 du Conseil ([3]) en prorogeant les mesures restrictives qu'elle prévoit jusqu'au 30 novembre 2026, la liste étant vide.

(3) Il y a lieu de modifier l'annexe I du règlement (UE) 2019/1890 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) 2019/1890 est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 24 novembre 2025.

Par le Conseil

Le président

L. LØKKE RASMUSSEN

([1]) JO L 291 du 12.11.2019, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1890/oj.

([2]) Décision (PESC) 2025/2395 du Conseil du 24 novembre 2025 modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale (JO L, 2025/2395, 25.11.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2395/oj).

([3]) Décision (PESC) 2019/1894 du Conseil du 11 novembre 2019 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale (JO L 291 du 12.11.2019, p. 47, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/1894/oj).

ANNEXE

«ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES, ENTITÉS ET ORGANISMES VISÉS À L'ARTICLE 2».